



AU PERSONNEL RETRAITÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Renouvellement de la police d'assurance collective du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Tarification applicable à compter du 1er janvier 2022

À chaque renouvellement, l'université négocie avec l'assureur afin d'obtenir la tarification la plus compétitive possible. Une firme spécialisée en assurances collectives assiste l'université lors de cette négociation.

Malgré tous les efforts déployés lors des négociations avec l'assureur, la tarification au 1^{er} janvier 2022 implique une hausse des primes de 13,85 %, soit l'une des hausses les plus importantes appliquée au cours des dernières années. Comme vous le savez, la prime est ajustée chaque année en fonction de l'expérience de réclamations propre au groupe. L'inflation que nous observons récemment au Canada touche également les prix payés en pharmacie pour nos médicaments ainsi que les frais de soins de santé en général et c'est ce qui explique la hausse applicable cette année. Les frais de votre assureur pour leur part n'ont pas changé et nous pouvons confirmer qu'ils sont compétitifs étant donné que cette protection a fait l'objet en 2019 d'un processus d'appel d'offres complet à l'issue duquel iA Groupe financier a été retenu.

À titre informatif, voici la hausse annuelle de la tarification pour votre groupe au cours des 10 dernières années. Vous noterez qu'en 2022, le taux présenté est de 15 % mais il a été limité à 13,85 % conformément à la section *Entente financière avec l'assureur* ci-dessous.

Année	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Moyenne
Hausse	-1,88%	0,00%	1,98%	8,23%	4,26%	0,00%	0,00%	5,25%	5,00%	15,00%	2,50%

Ainsi, sur une période de 10 ans, la hausse des primes, malgré des variations ponctuelles parfois importantes, a évolué en moyenne à un rythme légèrement supérieur à l'inflation (l'inflation a évolué en moyenne de 1,7 % par année sur la même période).

Vous trouverez en annexe (pages 4 à 6 de ce document) la tarification applicable à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les différentes protections.

Pour une description détaillée des couvertures existantes, veuillez consulter la brochure d'assurance que vous trouverez dans le menu Personnel à la retraite de l'[Intranet du personnel UL](#).

Entente financière avec l'assureur

Rappelons que la tarification négociée avec l'assureur est déterminée selon l'expérience de réclamations de notre groupe. Selon les modalités de l'entente financière en vigueur, si les primes versées à l'assureur sont supérieures aux prestations payées par ce dernier (incluant les taxes et les frais de l'assureur), la différence est retournée au groupe et permet de prendre des congés partiels de primes lors des années suivantes. Ainsi, peu importe les taux de prime versés, l'excédent par rapport aux coûts réels des assurances sera toujours retourné aux adhérents. Les résultats pour l'année 2021 seront connus uniquement en 2022. Ceux pour l'année 2020 ont permis de dégager un léger surplus, soit 23 000 \$. Grâce à ce montant nous pourrions limiter la hausse à 13,85 % (par rapport à 15 % qui serait normalement applicable).

Nous vous encourageons donc à adopter des comportements responsables permettant de réduire à la fois les coûts du régime, mais également les coûts que vous devez déboursier pour vos médicaments. Par exemple, lorsque cela est

possible, pensez à toujours privilégier la version générique du médicament ou à privilégier, lorsque possible, l'achat d'un médicament pour une période de 90 jours au lieu de 30 jours. Ce faisant, vous pourrez sauver une partie des honoraires de votre pharmacien.

Modification – Médicaments biosimilaires

À compter du 1er janvier 2022, certains médicaments biologiques seront progressivement remplacés par des médicaments biosimilaires. Une période de transition permettra aux patients et aux professionnels de la santé concernés de planifier ce changement.

Cette mesure fait suite à la modification de la Liste des médicaments assurés par le Régime général d'assurance médicaments du Québec entrée en vigueur le 7 juillet 2021 (RLRQ, chapitre A-29.01, r.3).

Au cours des prochaines semaines, tous les participants traités avec un médicament biologique pour lequel un médicament biosimilaire est disponible recevront une communication de iA Groupe financier.

Cette communication personnalisée vise à prévoir un accompagnement des personnes pour faciliter la transition vers l'utilisation de médicaments biosimilaires. Les médecins des personnes concernées par ce changement seront également informés de cette situation, cette approche ayant également été mise en place pour les personnes assurées par le Régime public d'assurance médicaments du Québec (RAMQ).

Rappel des outils en ligne disponibles chez iA

Nous vous rappelons que plusieurs services numériques sont disponibles sur le site Web de votre assureur. Voici quelques fonctionnalités offertes :

- Soumettre des réclamations directement en ligne;
- Recherche de fournisseurs de soins de santé;
- Valider si un médicament est couvert par votre régime (application WebRx);
- Obtenir une preuve d'assurance en ligne;
- Accéder à la messagerie sécurisée;
- Obtenir le sommaire des réclamations et sommes remboursées (notamment utile pour la déclaration de revenus).

Pour tous les détails sur les outils numériques offerts par l'assureur, nous vous invitons à consulter la [communication produite par iA Groupe financier](#). Cette communication est générique pour l'ensemble des clients de iA Groupe financier, ainsi, vous comprendrez que la section qui traite du Compte de gestion santé et du Compte d'activité physique, notamment, ne s'applique pas à vous, ces éléments ne faisant pas partie des couvertures prévues par vos assurances collectives avec l'Université Laval.

Une [capsule vidéo informative](#) de courte durée est également disponible au sujet des outils numériques de l'assureur.

Contacteur l'assureur

Nous vous rappelons que votre assureur offre un service à la clientèle et est en mesure de répondre à vos questions sur les couvertures du régime. De plus, comme il possède votre historique de réclamations, il est en mesure de répondre à toute question touchant vos réclamations et vos remboursements.

- Par courriel : assurancecollective@ia.ca
- Par téléphone : 1 877 764-3940 (sans frais) ou 514 764-3940

Contacteur la Direction des services au personnel

Si vous avez des questions quant au présent communiqué, ou si vous souhaitez nous faire part de situations particulières vécues auprès du service à la clientèle de l'assureur, nous vous invitons à communiquer directement avec le secrétariat aux assurances collectives de la Direction des services au personnel.

- Par courriel : assurances.r@vrrh.ulaval.ca
- Par téléphone : 418 656-2131, poste 413252

Consulter l'intranet du personnel UL

Pour tout autre renseignement tel que la brochure d'assurance et les formulaires de réclamations, nous vous invitons à consulter le menu Personnel à la retraite de [l'Intranet du personnel UL](#) .

Veillez agréer mes salutations les meilleures.



Nicolas Bouchard-Martel

Délégué – Expert régimes de retraite et assurances collectives
Vice-rectorat à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines
Université Laval

Le 9 décembre 2021

TABLEAU COMPARATIF DES PROTECTIONS ET DES COÛTS
Régime d'assurance collective du personnel retraité de l'Université Laval

MOINS DE 65 ANS

À compter du 1^{er} janvier 2022		
	Régime médicaments/santé Catégorie 230	Régime médicaments Type RAMQ Catégorie 240
Coût mensuel total (taxe de 9 % incluse)		
Individuel	170,91 \$	108,63 \$
Familial	340,77 \$	216,18 \$
Description sommaire		
Franchise / Individuelle	145 \$	267 \$ ¹
Franchise / Familiale	170 \$	267 \$ ¹ (adhérent) 267 \$ ¹ (l'ensemble des personnes à charge)
Assurance médicaments Liste RAMQ Remboursement pour un médicament : <ul style="list-style-type: none"> • D'origine sans équivalent générique • D'origine avec un équivalent générique • Générique 	Couvert 75 % 75 % du générique le moins cher 75 %	Couvert 65 % ¹
Assurance santé Remboursement pour : <ul style="list-style-type: none"> • Certains médicaments hors liste RAMQ • Soins de santé • Assurance voyage • Assurance annulation de voyage 	Couvert 75 % 80 % 100 % 100 % avec maximum	Non couvert n/a

¹ Ajustés chaque année selon les paramètres de la Loi sur l'assurance médicaments du Québec.

Pour une description détaillée des couvertures existantes, veuillez consulter la brochure d'assurance que vous trouverez dans l'[Intranet des ressources humaines](#).

TABLEAU COMPARATIF DES PROTECTIONS ET DES COÛTS
Régime d'assurance collective du personnel retraité de l'Université Laval

PLUS DE 65 ANS

À compter du 1^{er} janvier 2022		
	Régime médicaments/santé Catégorie 330	Régime Assurance santé Catégorie 350 et Catégorie 360 (conjoint survivant sans égard à l'âge)
Coût mensuel total (taxe de 9 % incluse)		
Individuel	393,15 \$	24,96 \$
Familial	785,26 \$	48,81 \$
Description sommaire		
Franchise / Individuelle	145 \$	145 \$
Franchise / Familiale	170 \$	170 \$
Assurance médicaments Liste RAMQ	Couvert	Non couvert
Remboursement	75 %	n/a
Assurance santé	Couvert	Couvert
Remboursement pour :		
• Certains médicaments hors liste RAMQ	75 %	75 %
• Soins de santé	80 %	80 %
• Assurance voyage	100 %	100 %
• Assurance annulation de voyage	100 % avec maximum	100 % avec maximum

Pour une description détaillée des couvertures existantes, veuillez consulter la brochure d'assurance que vous trouverez dans l'[Intranet des ressources humaines](#).

RÉPARTITION DES COÛTS

Comme pour les années précédentes, le coût de la prime sera assumé de la façon suivante :

Paiement de la prime assumé par :	DATE DE PRISE DE RETRAITE					
	Employés de soutien		Professionnels et cadres		Professeurs	
100 % Université Laval	Avant le	1996-06-01	Avant le	1996-06-01	Avant le	1996-06-01
50 % Université Laval	Entre le	1996-06-01	Entre le	1996-06-01	Entre le	1996-06-01
50 % Retraité	et le	1998-05-31	et le	1998-12-31	et le	2000-05-31
100 % Retraité	Depuis le	1998-06-01	Depuis le	1999-01-01	Depuis le	2000-06-01

SOMMAIRE DES CATÉGORIES :

Catégorie	Description
230 (moins de 65 ans et retraité de l'UL)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance-médicaments - Assurance santé - Assistance médicale hors de la province de résidence - Assurance annulation de voyage
240 (moins de 65 ans et retraité de l'UL)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance-médicaments équivalente à la couverture RAMQ
330 (65 ans et plus et retraité de l'UL)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance-médicaments - Assurance santé - Assistance médicale hors de la province de résidence - Assurance annulation de voyage
350 (65 ans et plus et retraité de l'UL)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance-médicaments complémentaire à la couverture RAMQ - Assurance santé - Assistance médicale hors de la province de résidence - Assurance annulation de voyage
360 (conjoint survivant d'un retraité de l'UL)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance-médicaments complémentaire à la couverture RAMQ - Assurance santé - Assistance médicale hors de la province de résidence - Assurance annulation de voyage

Pour une description détaillée des couvertures existantes, veuillez consulter la brochure d'assurance que vous trouverez dans l'[Intranet des ressources humaines](#).